

(Traduction)

République de Cuba
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

La Havane, le 11 mars 1988

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de l'aimable note de Votre Excellence, datée du 15 février 1988, dont la teneur est la suivante :

(Voir Note Canadienne du 1er février 1988)

Je suis heureux de faire savoir à Votre Excellence que mon Gouvernement souscrit au contenu de la note reproduite ci-dessus, étant entendu que, conformément à la proposition exprimée dans cette note et au paragraphe 2) de l'article V de l'Accord, par la note elle-même et la présente réponse, les deux parties contractantes s'accordent à reconduire, à partir du 15 février 1988 et pour un nouveau terme de cinq ans, l'accord entre le Gouvernement de la République de Cuba et le Gouvernement du Canada relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, signé à Ottawa le 15 février 1973, et que le présent accord entre en vigueur dès aujourd'hui.

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence l'expression de ma plus haute considération.

(signé)

Pedro Diaz Arcia
 Vice-ministre

A Son Excellence M. Michael Kergin
 Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
 Ambassade du Canada
 La Havane.